

À Nanterre, le 31 octobre 2020

Le Président

Monsieur le Préfet,

L'association des Maires de France ainsi que l'association des Maires d'Ile-de-France ont communiqué sous forme d'une lettre ouverte et d'un communiqué de presse pour souligner, que de nombreux Maires font état de l'incompréhension que suscitent les mesures de fermetures qui visent certains commerces de nos centres-villes.

En effet, les critères ayant conduit à distinguer les commerces de première nécessité évoqués par le Premier ministre et les autres ministres, sont difficiles à justifier au regard de l'application qui en est faite concrètement.

Pourquoi ne pas estimer que les coiffeurs ou les librairies ne seraient pas des commerces de première nécessité ?

Vous savez que le commerce de centre-ville a déjà été fragilisé par le premier confinement. Il s'agit de petites entreprises qui n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale de leur chiffre d'affaire. Pour beaucoup cela signifie une mise en danger de leur existence dans les jours à venir.

Ils ne comprennent pas que des activités identiques aux leurs puissent être autorisées au sein des grandes surfaces. De plus tous ces commerçants ont mis en place des protocoles sanitaires de qualité qui sont bien appliqués, avec une fréquentation qui n'est en rien comparable aux concentrations rencontrées dans les magasins de la grande distribution.

Sans oublier que la période à venir représente pour la grande majorité de ces enseignes la plus grande partie de leur chiffre d'affaire annuel. La vente en ligne, et le « click and collect » ne suffiront pas à combler ces pertes financières.

C'est donc à ce titre, Monsieur le Préfet, que les Maires du département vous alertent et vous sollicitent pour porter cette requête auprès de notre gouvernement, afin que de nouvelles mesures puissent être examinées pour l'ouverture de ces commerces de centre-ville.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Président de l'établissement public territorial
Paris Ouest La Défense

Préfecture des Hauts-de-Seine
Monsieur Laurent HOTTIAUX
Préfet des Hauts-de-Seine
167-177 avenue Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex

